



## Isolation extérieure d'un appartement se situant au-dessus d'un p

Par **djp69**, le **11/04/2012** à **10:32**

Bonjour,

Dans mon immeuble, existe un appartement se situant au-dessus d'un passage piéton permettant l'accès depuis la cour à un jardin. Le propriétaire de cet appartement se plaint de résonances (bruits) et du froid du fait que son plancher se situe donc au-dessus du vide. Il demande à ce que la copropriété pose une isolation extérieure, et aux frais des tous les copropriétaires.

1) Une telle isolation est-elle vraiment efficace ?

2) Si oui, est-ce vraiment à la copropriété de lui payer cette isolation ?

J'ajoute que le propriétaire du dit-appartement a acheté son appart il y a 4 ans, et qu'il l'habitait en tant que locataire depuis 6 ans avant son achat; donc il savait parfaitement qu'il y faisait parfois froid au moment de l'achat.

Merci pout tte réponse sur ce sujet.

Bonne journée.

Par **youris**, le **11/04/2012** à **14:07**

bjr,

le copropriétaire doit demander l'inscription de ces travaux à l'ordre du jour de la prochaine a.g..

il est évident que dans un immeuble tous les appartements sont plus ou moins sensibles aux températures extérieures selon l'orientation, l'étage, la disposition.

l'isolation extérieure est sans doute efficace pour le froid et le bruit selon la qualité des matériaux installés.

la copropriété n'a aucune obligation de payer ces travaux, elle décidera à l'assemblée générale, par contre elle peut accepter que le copropriétaire fasse les travaux à sa charge puisqu'il en sera le seul bénéficiaire.

cdt

Par **STREB Jean Claude**, le **13/01/2017** à **10:29**

Bonjour, Pour les problemes d'isolation, allez donc voir ma pétition sur [change.org](https://change.org). A vous lire. Cdlt

Par **STREB Jean Claude**, le **13/01/2017** à **14:01**

Bonjour,

Ne le considérez pas mal. J'ai bien noté votre demande, mais sachez que ce n'est pas mon site mais une pétition qui concerne aussi bien les locataires que les propriétaires depuis l'introduction progressive de la loi ALUR.

Lorsque les locataires comprendrons qu'il n'y a pas que des mauvais propriétaires, comme il n'y a pas que des mauvais locataires, et que voulant aider les deux parties avec mes expériences, je serai devenu très âgé. Comprendre l'autre est un art difficile. Merci pour votre compréhension et de tout ce qui est fait sur ce forum.

Cdlt.